

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 94

27 février 1997

SOMMAIRE

Abitare, S.à r.l., Junglinster	page 4488	Egelux S.A., Luxembourg	4508
A.E.W., Ateliers Electriques de Walferdange S.A., Walferdange	4488	Elsevier S.A., Neuchâtel	4510
Alesia S.A., Luxembourg	4488	Energy Finance S.A., Luxembourg	4509
Amhurst Corporation S.A., Luxembourg	4497	Etre S.A., Junglinster	4509
Ammbreck S.A., Luxembourg	4500	Euratel Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	4510
Andifin S.A.H., Luxembourg	4502	Eurocounsel S.A., Luxembourg	4512
Arabian Lines, S.à r.l., Luxembourg	4477	European Trading Services S.A., Eischen	4512
A. Rolf Larsen S.A., Luxembourg	4488	Exclusif International S.A., Luxembourg	4510
Aurinter S.A., Luxembourg	4488, 4489	Expertimo S.A., Luxembourg	4511
Bin Sulaiman International Holding S.A., Luxembg	4501	Findico, Sicav, Luxembourg	4510, 4511
Body Design S.A., Luxembourg	4502	FNP, S.à r.l., Junglinster	4511
British Sky Broadcasting S.A., Luxembourg	4489, 4491	Fromagerie de la Campagne II, S.à r.l., Flaxweiler	4511
BSS Asset Management S.A., Luxembourg	4503	Gattel S.A., Luxembourg	4497, 4499
Burinvest Immo AG, Luxembourg	4503	Gautrey AG, Luxembourg	4501
Café-Brasserie d'Maerter Stuff, S.à r.l., Merttert	4503	Inteco, GmbH, Luxembourg	4499, 4500
Calorinvestment Company S.A., Luxembourg	4503	International Constructions S.A., Luxembourg	4470
Carrosserie Mühlen & Cie, S.à r.l., Ehlerange	4502	Jugendzentrum Gemeng Monnerech, A.s.b.l., Mondercange	4486
Cassis Holding S.A., Luxembourg	4504	Lauca Finance S.A., Livange	4481, 4483
Chemolux, S.à r.l., Foetz	4504	MSG Methods and Services Group (Luxembourg) S.A., Mamer	4473
Cira Holding S.A., Luxembourg	4505	(D')Orsay Luxembourg S.A., Luxembourg	4507
Clamart International S.A., Luxembourg	4501	Shilla, S.à r.l., Luxembourg	4475
Clement S.A., Junglinster	4502	Stemm vun der Stross, Stimme der Strasse, Voix de la Rue, A.s.b.l., Luxembourg	4483
Clycs S.A., Luxembourg	4504	Threadneedle Capital Advantage, Sicav, Luxembg	4466
Cockspur Holding S.A., Luxembourg	4505	Threadneedle Global Assets, Sicav, Luxembourg	4466
Compagnie Hispano-Française de Télécommunica- tions S.A., Luxembourg	4506	Threadneedle International Fund Management S.A., Luxembourg	4467
Comptoir de l'Optique S.A., Luxembourg	4505	Toitures Zanotti, S.à r.l., Dudelange	4468
Construct International S.A., Luxembourg	4506	Transport Arendt, S.à r.l., Colmar-Berg	4468
Copafina S.A., Luxembourg	4503	Travel Ring International S.A., Luxembourg	4469
Copagest S.A., Luxembourg	4492, 4493	Treuhand- und Vereinigung Luxemburg, AG, Luxem- bourg	4468
Copra, S.à r.l., Sanem	4507	Unigestion Holding S.A., Luxembourg	4466
Corbet S.A., Luxembourg	4507	Vem Atlantique S.A.H., Luxembourg	4479
Cosmica S.A., Luxembourg	4494, 4496	Vemafin S.A., Luxembourg	4469
C.P.C. Finanz S.A., Luxembourg	4493	Vivarais Participations S.A., Luxembourg	4470
Curly, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	4496	3 V Luxembourg S.A., Luxembourg	4487
Danka Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4507	Volta Holding S.A., Luxembourg	4469
Dankalux, S.à r.l., Luxembourg	4500	Wienerberger Aktiengesellschaft S.A., Luxembourg	4469
Diederich & Sinner, S.à r.l., Livange	4493	W.Z.I. S.A., Luxembourg	4473
DIS-Développement et Investissement pour le Stockage S.A., Luxembourg	4505	Yourcom, S.à r.l., Luxembourg	4473
Dreier, S.à r.l., Frisange	4508	Zarsis S.A., Luxembourg	4468
D.S. Finance S.A., Luxembourg	4506	Z-W, S.à r.l., Ersange	4470
D.S., S.à r.l., Livange	4507		
Edfor International S.A., Luxembourg	4509		

UNIGESTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 47.961.

Les bilans au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 55, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45069/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

THREADNEEDLE CAPITAL ADVANTAGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 54.928.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 13 septembre 1996

La liste des personnes ayant pouvoir d'engager la société par leur signature a été modifiée comme suit:

Liste A:

Alan Ainsworth,
Robert Allen,
Roger Brignell,
Jeremy Burnett Rae,
Mark Heaney,
Carolina Lockwood,
Ross McLean,
Richard McCormick,
Gary McGuire,
Jeremy Powell,
Andrew Quick,
Jon Thompson,
Robin Threadgold,
Tina Wilkinson.

Liste B:

Theresa Alexander,
Christopher Betts,
Michel Delhasse,
Alan Frost,
Deborah Warren,
Paul Witchalls.

Ces pouvoirs de signature sont les suivants:

- Pour des montants jusqu'à GBP 1,000.- toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A ou de la liste B.
- Pour des montants de GBP 1,000.- à GBP 30,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: une signature de la liste A et une signature de la liste B.
- Pour des montants de GBP 30,000.- à GBP 100,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A.
- Pour des montants au-delà de GBP 100,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A (y compris la signature d'un administrateur).

Pour extrait conforme

Pour *THREADNEEDLE CAPITAL ADVANTAGE*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(45060/250/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

THREADNEEDLE GLOBAL ASSETS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 29.263.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 13 septembre 1996

La liste des personnes ayant pouvoir d'engager la société par leur signature a été modifiée comme suit:

Liste A:

Alan Ainsworth,
Robert Allen,

Roger Brignell,
 Jeremy Burnett Rae,
 Mark Heaney,
 Carolina Lockwood,
 Ross McLean,
 Richard McCormick,
 Gary McGuire,
 Jeremy Powell,
 Andrew Quick,
 Jon Thompson,
 Robin Threadgold,
 Tina Wilkinson.

Liste B:

Theresa Alexander,
 Christopher Betts,
 Michel Delhasse,
 Alan Frost,
 Deborah Warren,
 Paul Witchalls.

Ces pouvoirs de signature sont les suivants:

- Pour des montants jusqu'à GBP 1,000.- toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A ou de la liste B.
- Pour des montants de GBP 1,000.- à GBP 30,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: une signature de la liste A et une signature de la liste B.
- Pour des montants de GBP 30,000.- à GBP 100,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A.
- Pour des montants au-delà de GBP 100,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A (y compris la signature d'un administrateur).

Pour extrait conforme
 Pour *THREADNEEDLE GLOBAL ASSETS*
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45061/250/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

THREADNEEDLE INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
 R. C. Luxembourg B 28.161.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 13 septembre 1996

La liste des personnes ayant pouvoir d'engager la société par leur signature a été modifiée comme suit:

Liste A:

Alan Ainsworth,
 Robert Allen,
 Roger Brignell,
 Jeremy Burnett Rae,
 Mark Heaney,
 Carolina Lockwood,
 Ross McLean,
 Richard McCormick,
 Gary McGuire,
 Jeremy Powell,
 Andrew Quick,
 Jon Thompson,
 Robin Threadgold,
 Tina Wilkinson.

Liste B:

Theresa Alexander,
 Christopher Betts,
 Michel Delhasse,
 Alan Frost,
 Deborah Warren,
 Paul Witchalls.

Ces pouvoirs de signature sont les suivants:

- Pour des montants jusqu'à GBP 1,000.- toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A ou de la liste B.
- Pour des montants de GBP 1,000.- à GBP 30,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: une signature de la liste A et une signature de la liste B.
- Pour des montants de GBP 30,000.- à GBP 100,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A.
- Pour des montants au-delà de GBP 100,000.- ou toute somme équivalente exprimée en une autre devise: deux signatures de la liste A (y compris la signature d'un administrateur).

Pour extrait conforme
Pour *THREADNEEDLE INTERNATIONAL*
FUND MANAGEMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45062/250/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

TOITURES ZANOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 40.551.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1996, vol. 304, fol. 103, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES
Signature

(45063/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

TRANSPORT ARENDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 37.987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ
SOCIETE CIVILE
Signature

(45064/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

TREUHAND- UND VEREINIGUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
H. R. Luxembourg B 12.770.

Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, nebst Anlagen, zum 31. Dezember 1995, einregistriert in Luxemburg, am 30. Oktober 1996, vol. 486, fol. 14, case 7, wurden am 17. Dezember 1996 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Neuman
Verwaltungsratsmitglied

(45067/226/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

ZARZIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 9 décembre 1996, que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45077/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

TRAVEL RING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 50.583.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 1996, que:

* L'assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Guy Gangloff, démissionnaire, la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

* Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, aux 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(45065/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

VEMMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.432.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1996

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société VEMMAFIN S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

(45070/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

VOLTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.280.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann, Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour VOLTA HOLDING
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45072/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

WIENERBERGER AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.101.

La société anonyme WIENERBERGER AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à Luxembourg, 75, Val Sainte-Croix, requiert Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de bien vouloir procéder à l'inscription suivante au registre de commerce:

«Le siège social de la société est transféré du 75, Val Sainte-Croix, au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.»

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration
FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45073/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Z-W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guy Zeyen, cuisinier, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange;
- 2.- Madame Claudine Wahl, serveuse, épouse de Monsieur Guy Zeyen, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Les comparants sub 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Z-W, S.à r.l., ayant son siège social à L-5423 Ersange, 7, route de Remich,

constituée par acte du notaire soussigné, à la date du 8 août 1996, non encore publié au Mémorial C,

au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

D'un commun accord des associés, la société à responsabilité limitée Z-W, S.à r.l. est dissoute.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Zeyen, C. Wahl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 1996, vol. 499, fol. 13, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 1996.

J. Seckler.

(45078/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

VIVARAIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.785.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 52, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

VIVARAIS PARTICIPATIONS S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(45071/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard General Patton.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur José Alberto Ferreira Nunes, administrateur de sociétés, demeurant à L-8476 Eischen, 16, rue de Steinfort,
2. Monsieur Philippe Ropet, administrateur de sociétés, demeurant à B-4870 Nessomvaux, 356, rue Cowette, les deux ici représentés par Maître Raoul Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 20 novembre 1996.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

Elle a encore pour objet, une entreprise de construction, promotion, rénovation, transformation, démolition, terrassement, achat, vente, commercialisation d'articles de la branche, exploitation, mise en valeur et location de biens mobiliers et immobiliers et tous travaux s'y rapportant.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) qui sera représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement émises en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil d'administration est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur José Alberto Ferreira Nunes, prénommé, huit cents actions	800
2. Monsieur Philippe Ropet, prénommé, deux cents actions	<u>200</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur José Alberto Ferreira Nunes, prénommé,
 - b) Monsieur Philippe Ropet, prénommé,
 - c) Madame Christina Ferreira Maia, administrateur de sociétés, demeurant à L-7317 Steinsel, 6, rue Paul Eyschen.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Maria José Ferreira Maia, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, 7, rue J.F. Feydert.

4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de a l'an 2001.

5. - Le siège social est fixé à Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.

6. - L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signature: R. Wagener, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 94S, fol. 59, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45090/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

W.Z.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.874.

La société anonyme W.Z.I. S.A., avec siège social à Luxembourg, 75, Val Sainte-Croix, requiert Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de bien vouloir procéder à l'inscription suivante au registre de commerce:

«Le siège social de la société est transféré du 75, Val Sainte-Croix, au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.»

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45075/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

YOURCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.781.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 1996, que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45076/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

MSG METHODS AND SERVICES GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 59, rue de Holzem.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MSG METHODS AND SERVICES GROUP S.A., avec siège social à B-1040 Bruxelles, 97, avenue de Tervuren,

ici représentée par son président Monsieur Yves Leblicq, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles;

2) Monsieur Rémy Hayo, directeur commercial, demeurant à L-4967 Clémency;

3) Monsieur Gérard Berck, consultant, demeurant à Musson (Belgique).

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MSG METHODS AND SERVICES GROUP (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Mamer.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne

puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le développement, la commercialisation, le support avant et après vente, et l'installation de logiciels et de matériels informatique.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chaque administrateur, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration, sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président et/ou vice-président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 8, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 1996.

2) La première assemblée générale se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MSG METHODS AND SERVICES GROUP S.A., prénommée, huit cent cinquante actions	850
2) Monsieur Rémy Hayo, prénommé, deux cents actions	200
3) Monsieur Gérard Berck, prénommé, deux cents actions	200
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire qui le constate.

Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 80.000.francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Yves Leblicq, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles; il est nommé administrateur-délégué;
- b) Monsieur Daniel Meekers, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles;
- c) Monsieur Rémy Hayo, directeur commercial, demeurant à Clémency.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Claude Jolis, expert-comptable, demeurant à Lannen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002.

3) Le siège social est établi à L-8232 Mamer, 59, rue de Holzem.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Leblicq, R. Hayo, G. Berck, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 94S, fol. 82, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

J.-P. Hencks.

(45094/216/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

SHILLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société SINTHESYS CONSULENZE IMMOBILIARI S. r. l., ayant son siège social à Rome (Italie), 30, Via Sabrata, au capital social actuel de trente millions de lires italiennes (ITL 30.000.000,-) et inscrite au Registre de Commerce de Rome sous le numéro 2093/89, Code Fiscal numéro 03531261000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Lydia Cecherini, employée privée, demeurant à Bertrange (France).

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Rome par-devant le notaire Riccardo de Corato, le 2 décembre 1996 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société SINTHESYS CONSULENZE IMMOBILIARI S.r.l. de Rome à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise; la même assemblée a décidé d'autoriser l'administrateur unique à apporter au compte-rendu du procès-verbal et aux statuts annexés au compte-rendu, tous les ajouts et modifications éventuellement requis lors de l'homologation par l'autorité compétente.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale susdite du 2 décembre 1996, tenue devant le notaire Riccardo de Corato, de transférer le siège social au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

2. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, et changement de la dénomination sociale en SHILLA, S.à r.l.

3. Nomination d'un gérant et détermination de la durée de son mandat.

4. Détermination du siège social et de la durée du nouvel exercice comptable.

5. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité italienne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité italienne.

III) Il résulte d'une liste de présence que l'associé unique est représenté à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Rome par-devant le notaire Riccardo de Corato, le 2 décembre 1996, entre autres, de transférer le siège social de Rome au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SHILLA, S.à r.l. ainsi que la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de biens mobiliers, terrains, terrains à bâtir, portions de bâtiments et parts de multipropriétés, pour son propre compte et pour le compte de tiers, la construction, la restructuration interne et externe d'immeubles, l'intermédiation immobilière en général, aussi pour des parts de multipropriétés et des fractionnements financiers de propriétés immobilières.

La société pourra prendre des intérêts et participations dans d'autres sociétés et entités commerciales ayant un objet analogue ou similaire. La société pourra en outre accomplir toute opération mobilière, immobilière, commerciale, industrielle, utile et nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

La société pourra encore prêter des garanties, avals, hypothèques et autres garanties personnelles et réelles et consentir à des inscriptions, transcriptions et annotations, à l'exclusion de l'appel à l'épargne publique.

Art. 3. La société prend la dénomination de SHILLA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Des filiales pourront être créées autre part, même à l'étranger, dans le respect de la loi.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente millions de liras italiennes (ITL 30.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille liras italiennes (ITL 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les trente mille (30.000) parts sociales sont souscrites par l'associé unique COSTHILL OVERSEAS INC, ayant son siège social à Panama City (République de Panama).

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Monsieur Sergio Luzzi Conti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome, 136, Via San Godenzo, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Le premier exercice prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société italienne, établi à la date du 2 décembre 1996 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société, auparavant de nationalité italienne, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité italienne.

Ledit bilan d'ouverture, signé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en Italie.

Evaluation des frais

Le capital social est évalué à six cent trente mille trois cents francs luxembourgeois (LUF 630.300,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé J. Faber, E. Antona, L. Cecherini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

E. Schlessler.

(45095/227/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ARABIAN LINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Patrick Le Brec, entrepreneur individuel, demeurant à F-56190 Noyal Muzillac.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer entre eux et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ARABIAN LINES, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte et pour le compte de tiers, l'import-export ainsi que le négoce de produits industriels.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par Monsieur Patrick Le Brec, entrepreneur individuel, demeurant à F-56190 Noyal Muzillac, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quarante-cinq mille francs (45.000,-).

Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

2. Gérance: Monsieur Patrick Le Brec, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Le Brec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 94S, fol. 60, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45080/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

UNION ATLANTIQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société CARDALE OVERSEAS INC., société de droit panaméen, avec siège social dans les Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Marc Van Hoek, fiscaliste, demeurant à B-Louftémont,

en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 31 janvier 1995, dont une copie est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, volume 888B, folio 56, case 12;

2. La société KELWOOD INVESTMENTS LTD, société de droit panaméen, avec siège social dans les Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange,

en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 31 janvier 1995, dont une copie est restée annexée au présent acte de dépôt du 5 juillet 1996.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de UNION ATLANTIQUE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et lui prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juillet à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 1997.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. CARDALE OVERSEAS INC., préqualifiée	249 actions
2. KELWOOD INVESTMENTS LTD, préqualifiée	<u>1 action</u>
Total:	250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-) et le capital à 1.500.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange,
 - Monsieur Brunello Donati, avocat, demeurant à Lugano.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. avec siège social à L-1627 Luxembourg, 16, rue Giselbert.

4. Leur mandat expirera après l'assemblée générale de l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

5. Le siège social est fixé à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Hoek, F. van de Wouw, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 88, case 9. – Reçu 15.200 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 13 décembre 1996.

P. Bettingen.

(45096/202/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

LAUCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Carole Durand-Laurent, secrétaire, demeurant à F-92000 Chatillon, 2, boulevard de la Liberté,

2. Monsieur Gérard Durand, directeur, demeurant à F-92000 Chatillon, 2, boulevard de la Liberté.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAUCA FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Madame Carole Durand-Laurent, prénommée, quatre cent cinquante actions	450
2. Monsieur Gérard Durand, prénommé, cinq cent cinquante actions	550
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Carole Durand-Laurent, prénommée,
- b) Monsieur Gérard Durand, prénommé,
- c) ITP S.A., ayant son siège social à Livange.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HARRIMAN HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à Panama, République de Panama, B.P. 8320, Zone 7.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 1997.

5. Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I. (c/o ITP S.A.).

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Carole Durand-Laurent, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Durand-Laurent, G. Durand, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 50, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45092/220/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

LAUCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 novembre 1996

Il résulte des résolutions prises que Madame Durand Carole née Laurent a été nommée administrateur-déléguée de la société conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et aura tous pouvoirs pour représenter la société en ce qui concerne la gestion journalière par sa seule signature.

Fait le 20 novembre 1996.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1996, vol. 94S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45093/220/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

STEMM VUN DER STROOSS

STIMME DER STRASSE

VOIX DE LA RUE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue A. Borschette.

STATUTS

Entre les personnes physiques et morales ci-après désignées:

Bache Arno,
 Bache Gaston,
 Barnich Jean-Marie,
 Becker Raymond,
 Binsfeld Romain,
 Bruch Jacques,
 Sr. Bouche Marie-Jeanne,
 Capesius Catherine,
 Castegnaro John,
 Decker Nicolas,
 de Muysen Guy,
 Daubach Paul,
 Dondelinger Willy,
 Dupong Mannette,
 Eiden Hans-Werner,
 Fayot Ben,
 Feltes Janine,
 Feltgen Pierrot,
 Fonck Danièle,
 Frising Hortense,
 Gille Frédéric,
 Goblet Mike,
 Godart Al.,

Groff Paul,
 Halsdorf Jean-Marie,
 Hansen Jacques,
 Harpes Patrick,
 Huss Jean,
 Kaiffer Marie-Anne,
 Kanz Robert,
 Kerger Guy,
 Kimmel François,
 Knoch Serge,
 Koenig Siggie,
 Kolber Roland,
 Kraus Léon,
 Krieps Bob,
 Kuffer Françoise,
 Lang Romain,
 Sr Lehnens Josette,
 Lemmer Liliane,
 Lorent Joseph,
 Manderscheid André,
 Moes Paul,
 Munhoven Guy,
 Munisso Fabiano,
 Musman Pierre,
 Pereira Carlos,
 Petry Sylvie,
 Picard Jean,
 Pizzaferré René,
 Plumer Pierre,
 Reuter Jean-Paul,
 Rodembourg Patrick,
 Rolland France,
 Scott Chris,
 Schaeffer Marcel,
 Schambourg Robert,
 Schauss Eugène,
 Scheiden René,
 Scheltgen Carel,
 Schmit Jean-Philippe,
 Schmitz-Despeler Mick,
 Schmitz Jeannot,
 Schreiner Bernard,
 Schroeder Joe,
 Schroeder Prosper,
 Spautz Jean-Marie,
 Theis Vincent,
 Thomé André,
 Tonnar Christiane,
 Wagner Armand,
 Wehenkel Claude,
 Weides Fernand,
 de droit ou de nationalité luxembourgeoise,

il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et par les statuts qui suivent.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination.

STEMM VUN DER STROOSS, A.s.b.l.

STIMME DER STRASSE, A.s.b.l.

VOIX DE LA RUE, A.s.b.l.

Son siège est établi au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg / Kirchberg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration.

L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de réaliser, promouvoir et supporter toutes activités en rapport avec l'information, la représentation et la défense des intérêts des couches sociales exclues ou à risques d'exclusion, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg que sur le plan européen et international.

Art. 3. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Peut devenir membre adhérent toute personne physique ou morale, désirant participer aux activités de l'association et en règle avec le paiement de la cotisation annuelle.

La demande d'adhésion est à adresser au conseil d'administration ci-après qualifié.

Sera admise à la qualité de membre effectif toute personne physique ou morale parrainée par deux membres effectifs au moins et recueillant une majorité qualifiée de trois quarts des voix lors d'une prochaine délibération de l'assemblée générale, les deux tiers des membres effectifs dûment présents ou représentés.

Le nombre de membres effectifs ne pourra pas être inférieur à trois.

Art. 4. Tout membre effectif est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est démissionnaire de plein droit le membre effectif qui n'aurait pas acquitté sa cotisation annuelle avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

L'exclusion de tout membre effectif ne pourra être décidée que par l'assemblée générale à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées, pour des faits contrevenant à l'objet de l'association ou portant préjudice à ses intérêts.

Le conseil d'administration peut suspendre les droits d'un membre effectif en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'association. La prochaine assemblée générale statuera sur l'exclusion des membres effectifs dont les droits ont ainsi été suspendus.

Art. 5. L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et se réunit une fois par an en session ordinaire, dans le premier trimestre du calendrier et sur la convocation du conseil d'administration à faire par lettre ordinaire au moins dix jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Elle est présidée par le Président du conseil d'administration sinon par l'administrateur le plus âgé.

L'assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents ou représentés sauf stipulation statutaire autre: toutefois, elle ne pourra délibérer sur une modification des statuts que si les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés.

Tout membre effectif a une voix délibérative aux assemblées générales.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- les modifications des statuts,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'admission et l'exclusion des membres effectifs.

Les procurations à d'autres membres effectifs sont admises à raison d'une représentation par membre présent.

L'assemblée générale élit les membres effectifs et/ou adhérents du Conseil d'Administration et fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne pourra pas être supérieure à 25.000,- LUF par membre.

Les décisions et résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des associés et/ou des tiers par les voies et moyens à décider par le Conseil d'administration.

Art. 6. Le Conseil d'administration se compose de trois membres effectifs au moins élus par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans, essentiellement révocable et gratuit. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat (démission, décès ou exclusion), le Conseil d'administration pourra coopter parmi les membres effectifs un administrateur provisoire.

A la prochaine assemblée générale il sera pourvu au vote sur le remplacement.

L'administrateur ainsi élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association.

Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom et peut représenter en justice sur autorisation de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration désignera parmi ses membres le président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 7. Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue; en cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial.

Art. 8. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un commissaire aux comptes élu à cet effet par l'assemblée générale pour une durée d'un an.

Le Conseil d'administration présentera annuellement à l'assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé, ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

L'assemblée votera sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Art. 9. L'exercice social commence le premier janvier pour prendre fin le 31 décembre.

Le premier exercice débutera par exception au jour des présentes.

Art. 10. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association désignée par l'assemblée générale et poursuivant un but similaire.

Art. 11. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence expresse à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Suite à la constitution de l'association, les membres fondateurs, préqualifiés, se sont réunis en assemblée générale déclarant renoncer à une convocation spéciale et préalable, et ont élu le premier comité qui se compose de:

Kuffer Françoise - Présidente,
 Hansen Jacques - Vice-président,
 Kanz Robert - Secrétaire,
 Kolber Roland - Trésorier,
 Bache Arno - membre,
 Beffort Mike - membre,
 Dupong Manette - membre,
 Feltes Jeanne - membre,
 Godart Al - membre,
 Halsdorf Jean-Marie - membre,
 Huss Jean - membre,
 Knoch Serge - membre,
 Krieps Bob - membre,
 Lemmer Liliane - membre,
 Moes Paul - membre,
 Munhoven Guy - membre,
 Petry Sylvie - membre,
 Pizzaferrri René - membre,
 Rodenbourg Patrick - membre,
 Schauss Eugène - membre,
 Schroeder Jo - membre,
 Scott Chris - membre,
 Thomé André - membre.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(45098/000/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

JUGENDZENTRUM GEMENG MONNERECH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3940 Mondercange, 21, rue de Pontpierre.

STATUTS

Dénomination et objet

Art. 1^{er}. L'association porte le nom de JUGENDZENTRUM GEMENG MONNERECH, Association sans but lucratif. Le siège est à L-3940 Mondercange, 21, rue de Pontpierre.

Art. 2. L'association a pour objet:

- a) de gérer un Centre de Rencontres, d'Information et d'Animation pour les jeunes, sans distinction de provenance et d'opinion politique et religieuse;
- b) de promouvoir et de soutenir en collaboration avec les autorités locales, régionales et nationales, toutes les initiatives socio-éducatives et culturelles, prioritairement au profit des jeunes.

Membres

Art. 3. Peut devenir membre de l'association, toute personne qui déclare adhérer aux présents statuts et qui est admis par le conseil d'administration.

Art. 4. La démission d'un membre s'effectue par une déclaration écrite ou par exclusion prononcée par le conseil d'administration.

Art. 5. Sont exclus les membres qui agissent en violation des statuts et ceux dont le comportement nuit à l'association.

Assemblée générale

Art. 6. L'assemblée générale a lieu une fois par an, et doit être faite avant le 1^{er} avril de l'année en cours. Le conseil d'administration convoque par écrit et avec indication de l'ordre du jour les membres au moins 5 jours ouvrables à l'avance.

Art. 7. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande d'un tiers des membres.

Art. 8. L'assemblée générale fixe la cotisation éventuelle, élit le conseil d'administration et trois réviseurs de caisse, discute et approuve les rapports présentés. L'assemblée générale n'approuve le rapport de caisse qu'après avoir entendu les réviseurs de caisse en leur avis.

Art. 9. Le conseil d'administration présente chaque année un rapport détaillé des activités à l'assemblée générale.

Art. 10. Le rapport de l'assemblée générale, signé par le président et le secrétaire, est distribué aux membres du conseil d'administration.

Conseil d'administration

Art. 11. Le conseil d'administration comprend vingt et un membres au maximum.

Art. 12. Les membres du conseil d'administration sont élus en séries de cinq à sept membres, chaque fois pour une période de trois ans. Les membres sont rééligibles. Les séries de cinq à sept membres à élire hors des assemblées la 1^{ère} année et la 2^{ème} année après la fondation de l'association, sont déterminés par tirage au sort. Le président et le secrétaire ne peuvent faire partie d'une même série.

Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du conseil d'administration ainsi coopté, achèvera le mandat de son prédécesseur.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier qui peuvent se réunir en bureau pour les affaires courantes. Il peut faire appel à des experts à voie consultative.

Art. 14. Le président ou son remplaçant représente l'association envers les pouvoirs publics.

Art. 15. Le conseil d'administration gère les affaires du centre, notamment:

- l'établissement des objectifs du centre ainsi que ses programmes et son règlement d'ordre intérieur;
- le fonctionnement du centre, l'établissement des horaires d'ouverture et le plan de travail du personnel et des collaborateurs, l'acquisition du matériel et l'établissement du budget et le contrôle des dépenses.

Art. 16. Les relations avec les autorités de tutelle sont réglées par des conventions.

Art. 17. En cas de dissolution de l'association, l'actif après paiement des dettes et autres obligations est versé au profit de l'Office Social de la Commune de Mondercange.

Art. 18. Pour toutes les questions non réglées par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Fait à Mondercange, le 12 novembre 1996.

Liste des membres de l'association

J. J. Baustert, 21, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange, fonctionnaire d'Etat;
 René Birchem, 59, rue d'Esch, L-3921 Mondercange, commissaire de police;
 V. Defrang Hermann, 29, Steewee, L-3317 Bergem, éducatrice;
 T. Diederich Jacobs, 64, rue de la Forêt, L-3317 Bergem, sans état;
 Nathalie Dondelinger, 16, rue des Roses, L-4955 Bascharage, institutrice;
 A.-Marie Fernandes, 2, rue Feileschterkëppchen, L-3936 Mondercange, secrétaire syndicale;
 D. Fürpass Theis, 12, rue des Jardins, L-3930 Mondercange, retoucheuse;
 Laurent Giacomini, 61, Grand-rue, L-4993 Pontpierre, fonctionnaire des P & T;
 Marc Kessler, 4, Grand-rue, L-3313 Bergem, électro-mécanicien;
 François Kries, 134, Grand-rue, L-3313 Bergem, fonctionnaire / Gendarmerie;
 Pierre Mousel, 23, route d'Esch, L-4392 Pontpierre, fonctionnaire d'Etat;
 P. Roeser Waldbillig, 3, Parkstross, L-3939 Mondercange, employé privé;
 Yves Schweich, 3, rue des Prés, L-3941 Mondercange, médecin;
 G. Steichen Osweiler, 56A, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange, sans état;
 Léo Wagener, 8, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, curé;
 A. Wagener Paulus, 5, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre, fonctionnaire d'Etat;
 Isabelle Welter, 65, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange, employée privée;
 Théo Wernimont, 80, rue d'Esch, L-3921 Mondercange, ingénieur technicien.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1996, vol. 305, vol. 6, case 8/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(45097/000/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

3 V LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 47.974.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1996, vol. 487, fol. 83, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(45099/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

A. ROLF LARSEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.713.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 10 décembre 1996 que Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, a été nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur A. Rolf Larsen.

Monsieur Henri Grisius terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45100/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ABITARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 32.939.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 1996.

Signature.

(45101/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ALESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.145.

L'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 décembre 1996, a nommé aux fonctions d'administrateur Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gérard Birchen, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Pour ALESIA S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45102/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

A.E.W., ATELIERS ELECTRIQUES DE WALFERDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7201 Walferdange, 31, rue Mercatoris.
R. C. Luxembourg B 6.469.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 16 décembre 1996.

ATELIERS ELECTRIQUES DE WALFERDANGE
Signature

(45112/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

AURINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.792.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

AURINTER S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(45110/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

AURINTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.792.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 15 février 1995

- La cooptation de Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Germain Menager, démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
AURINTER S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45111/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BRITISH SKY BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.291.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BRITISH SKY BROADCASTING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 5th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 97 of February 24th, 1996, the articles of incorporation of which have been amended by deeds of the undersigned notary of February 5th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 222 of May 3rd, 1996 and of June 28th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 545 of October 24th, 1996.

The meeting was opened by Mr Olivier Ferres, employé privé, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary, Mr John Hames, expert-comptable, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer, Mr Manuel Hack, employé privé, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase by one hundred and twelve thousand five hundred British pounds (112,500.- GBP) to bring it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred British pounds (37,500.- GBP) to one hundred and fifty thousand British pounds (150,000.- GBP) by increase of the nominal value of the shares by nine British pounds (9.- GBP) per share, to bring it from three British pounds (3.- GBP) to twelve British pounds (12.- GBP).

2. Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the by-laws to give it the following content:

«The corporate capital is fixed at one hundred and fifty thousand British pounds (150,000.- GBP), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of twelve British pounds (12.- GBP) each, fully paid up.»

3. Subscription and payment by the shareholders of the amount of one hundred and twelve thousand five hundred British pounds (112,500.- GBP) representing their shares in the total share capital.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by one hundred and twelve thousand five hundred British pounds (112,500.- GBP) to bring it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred British pounds (37,500.- GBP) to one hundred and fifty thousand British pounds (150,000.- GBP) by increase of the nominal value of the shares by nine British pounds (9.- GBP) per share, to bring it from three British pounds (3.- GBP) to twelve British pounds (12.- GBP).

Subscription - liberation

Thereupon,

1. BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, having its registered office at 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, England,

here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed,

by virtue of a proxy established in London, on the 18th of November 1996,

declared to pay the amount of nine British pounds (9.- GBP) representing his share in the total share capital.

2. BSKYB INVESTMENTS LTD, having its registered office at 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, England,

here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed,

by virtue of a proxy established in London, on the 18th of November 1996, declared to pay the amount of one hundred and twelve thousand four hundred and ninety-one British pounds (112,491.- GBP) representing his shares in the total share capital.

The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one hundred and twelve thousand five hundred British pounds (112,500.- GBP) as was certified to the notary executing this deed.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is fixed at one hundred and fifty thousand British pounds (150,000.- GBP) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of twelve British pounds (12.- GBP) each, fully paid up.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of one hundred and twelve thousand five hundred British pounds (112,500.- GBP) is valued at five million eight hundred fifty-six thousand five hundred and twenty-five francs (5,856,525.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one hundred thousand francs (100,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITISH SKY BROADCASTING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 24 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 5 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 222 du 3 mai 1996 et en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 24 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur John Hames, expert-comptable, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Manuel Hack, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de cent douze mille cinq cents livres sterling (112.500.- GBP), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents livres sterling (37.500.- GBP) à cent cinquante mille livres sterling (150.000.- GBP), par l'augmentation de la valeur nominale des actions de neuf livres sterling (9.- GBP), pour la porter de trois livres sterling (3.- GBP) à douze livres sterling (12.- GBP).

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cent cinquante mille livres sterling (150.000.- GBP), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de douze livres sterling (12.- GBP) chacune.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent douze mille cinq cents livres sterling (112.500,- GBP), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents livres sterling (37.500,- GBP) à cent cinquante mille livres sterling (150.000,- GBP), par l'augmentation de la valeur nominale des actions de neuf livres sterling (9,- GBP), pour la porter de trois livres sterling (3,- GBP) à douze livres sterling (12,- GBP).

Souscription et libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, ayant son siège social au 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, Angleterre, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 novembre 1996 à Londres, déclare payer le montant de neuf livres sterling (9,- GBP) proportionnellement au nombre des actions qu'elle détient dans la société.

2. BSKYB INVESTMENTS LTD, ayant son siège social au 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, Angleterre, ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 18 novembre 1996, déclare payer le montant de cent douze mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling (112.491,- GBP) proportionnellement au nombre des actions qu'elle détient dans la société.

Le résultat est que la somme de cent douze mille cinq cents livres sterling (112.500,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille livres sterling (150.000,- GBP), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de douze livres sterling (12,- GBP) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de cent douze mille cinq cents livres sterling (112.500,- GBP) est évaluée à cinq millions huit cent cinquante-six mille cinq cent vingt-cinq francs (5.856.525,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent mille francs (100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Hames, M. Hack, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 94S, fol. 60, case 1. – Reçu 58.545 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45117/220/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BRITISH SKY BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45118/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COPAGEST S.A. avec siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en remplacement du notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 205 du 7 mai 1991, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 35.687.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gérard Hoffmann, employé privé, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Mariette Scholtus-Braun, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Augmentation de capital par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de BEF 50.000.000,- (cinquante millions de francs belges) par l'émission de 5.000 actions nouvelles de BEF 10.000,- chacune.

2) Souscription et libération des actions ainsi émises.

3) Renouvellement du capital autorisé de BEF 500.000.000,- et autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le réaliser au fur et à mesure en une ou plusieurs fois et par tranches.

4) Modification afférente de l'article trois des statuts pour le mettre en concordance avec les changements ainsi intervenus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs belges (BEF 100.000.000,-) à cent cinquante millions de francs belges (BEF 150.000.000,-), par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible et par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, INMA S.A., société de droit suisse, avec siège social à Bâle (Suisse), l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Est alors intervenue, INMA S.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bâle, le 27 novembre 1996,

laquelle procuration, signée ne varietur, est annexée au présent acte pour être formalisée avec celui ci,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir Monsieur Marc Lamesch, demeurant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1996 et dont les conclusions sont les suivantes:

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre c'est-à-dire 5.000 actions de BEF 10.000,- chacune totalisant BEF 50.000.000,-»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le capital autorisé de la société au montant de cinq cents millions de francs belges (BEF 500.000.000,-) et de donner pouvoir au conseil d'administration pour le réaliser au fur et à mesure en une ou plusieurs fois et par tranches.

Quatrième résolution

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article trois des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier et deuxième alinéas).** Le capital social est fixé à cent cinquante millions de francs belges (BEF 150.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social actuel à concurrence de trois cent cinquante millions de francs belges (BEF 350.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante millions de francs belges (BEF 150.000.000,-) à cinq cents millions de francs belges (BEF 500.000.000,-), le cas échéant par l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Hermes, G. Hoffmann, M. Scholtus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 69, case 11. – Reçu 500.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996. E. Schlessler.
(45139/227/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996. E. Schlessler.
(45140/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

C.P.C. FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.113.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

C.P.C. FINANZ S.A.

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

(45145/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

DIEDERICH & SINNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I.

R. C. Luxembourg B 21.748.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.
(45151/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COSMICA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.968.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of COSMICA S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on October 14th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 21 of January 14th, 1995, the articles of incorporation of which have been amended by deed of the undersigned notary of November 22nd, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 91 of March 6th, 1995.

The meeting was opened by Mr Olivier Ferres, employé privé, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr John Hames, expert-comptable, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Hack, employé privé, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase by fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF) to bring it from its present amount of twenty-eight million Luxembourg francs (28,000,000.- LUF) to seventy-eight million Luxembourg francs (78,000,000.- LUF) by the issue of five thousand (5,000) new shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) per share.

2. Subsequent reformulation of article 5, first paragraph of the by-laws to give it the following content:

«The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-eight million Luxembourg francs (78,000,000.- LUF) represented by seven thousand and eight hundred (7.800) shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each.»

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF) to bring it from its present amount of twenty-eight million Luxembourg francs (28,000,000.- LUF) to seventy-eight million Luxembourg francs (78,000,000.- LUF) by the issuing of five thousand (5,000) new shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the other shareholder waived his preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the five thousand (5,000) new shares the company FINDUCK SRL, having its registered office in I-40136 Bologna, Via Dell'Osservanza, 32.

Subscription - libération

Thereupon, the company FINDUCK SRL, prenamed, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy established in Bologna, on November 14th, 1996, declared to subscribe to the five thousand (5,000) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, signed *in varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-eight million Luxembourg francs (78,000,000.- LUF) represented by seven thousand and eight hundred (7.800) shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000.- LUF) each.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately five hundred and seventy thousand francs (570,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSMICA S.A, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 14 janvier 1995 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 6 mars 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur John Hames, expert-comptable, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Manuel Hack, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions de francs luxembourgeois (28.000.000,- LUF) à soixante-dix-huit millions de francs luxembourgeois (78.000.000,- LUF), par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à soixante-dix-huit millions de francs luxembourgeois (78.000.000,- LUF), représenté par sept mille huit cents (7.800) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions de francs luxembourgeois (28.000.000,- LUF) à soixante-dix-huit millions de francs luxembourgeois (78.000.000,- LUF), par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles la société FINDUCK SRL, ayant son siège social à I-40136 Bologna, Via Dell'Osservanza, 32.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

FINDUCK SRL, préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bologna, le 14 novembre 1996, laquelle société déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles.

Les cinq mille (5.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit millions de francs luxembourgeois (78.000.000,- LUF) représenté par sept mille huit cents (7.800) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq cent soixante-dix mille francs (570.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Hames, M. Hack, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 94S, fol. 59, case 12. – Reçu 500.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45143/220/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COSMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45144/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CURLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue F. Clement.

R. C. Luxembourg B 39.796.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45146/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CURLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue F. Clement.

R. C. Luxembourg B 39.796.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45147/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CURLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 44, avenue F. Clement.

R. C. Luxembourg B 39.796.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45148/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour AMHURST CORPORATION S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(45105/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 4 juin 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, Vlessart;
- Madame Francine Herkes, employée de banque, Luxembourg;
- Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre.

Commissaire aux Comptes

Monsieur Christian Agata, employé de banque, Wecker.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour AMHURST CORPORATION S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45106/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

GATTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.335.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GATTEL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 18 juin 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) en vue de le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF).

2. Création de neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de façon à porter le nombre des actions à 11.000 actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. Accepter la souscription des neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions nouvelles par la conversion en capital de créances des actionnaires d'un montant total de 9.750.000,- LUF.

4. Autorisation à conférer au conseil d'administration pour émettre un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de cinquante-six millions de francs luxembourgeois (56.000.000,- LUF), représenté par 56.000 obligations de 1.000,- LUF, la durée du prêt est de 2 ans, le taux d'intérêt est de 3% payable le 31 décembre et pour la première fois en 1997, le taux de conversion est de 1 obligation pour 1 action.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) en vue de le porter d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF), par la création de neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenues aux présentes:

1. INTERMAN SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange, agissant en sa qualité de directeur, laquelle société déclare souscrire quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) actions nouvelles;
2. TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant son siège à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, agissant en sa qualité de directeur, laquelle société déclare souscrire quatre mille huit cent soixante-quinze (4.875) actions nouvelles.

Les neuf mille sept cent cinquante (9.750) actions nouvelles ont été intégralement libérées par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible représentant des avances des actionnaires à concurrence d'un montant total de neuf millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (9.750.000,- LUF) à charge de la société GATTEL S.A.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par ABACAB, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 20 novembre 1996 qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de ce qui précède, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de LUF 1.000,- des 9.750 actions de GATTEL S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible en actions avec les caractéristiques suivantes:

montant: LUF 56.000.000,-
(cinquante-six millions de francs luxembourgeois), représenté par cinquante-six mille (56.000) obligations de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune;

durée: 2 ans;

prix d'émission: au pair;

taux d'intérêt: 3% l'an, payable le 31 décembre de chaque année et pour la première fois en 1997

coupon: annuel

conversion: le porteur peut demander la conversion à tout moment moyennant un préavis de 90 jours par lettre recommandée adressée au siège de la société. Les porteurs des obligations ont le droit de convertir leurs obligations en actions à raison d'une (1) action d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) pour chaque obligation de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) présentée.

Le conseil est autorisé à prendre toutes autres mesures en vue de réaliser l'émission de cet emprunt et la conversion, le tout dans le cadre du capital autorisé exprimé dans l'article 5 des statuts.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF), représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent quarante mille francs (140.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 94S, fol. 60, case 9. – Reçu 97.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45181/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

GATTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45182/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

INTECO, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 47.335.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar mit Amtswohnsitz in Hesperingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft INTECO B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-5281 BM Boxtel, Boestelstede 4, hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch-sur-Alzette, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Boxtel am 7. November 1996, welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde begebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft INTECO, GmbH, mit Sitz in Luxemburg,

welche gegründet wurde laut Urkunde des amtierenden Notars, damals mit Amtswohnsitz in Mersch, vom 7. April 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 307 vom 19. August 1994, erklärte, folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin stellt fest, dass ihr Name (ehemals VAN GEEL PROJECTS B.V.) abgeändert worden ist in INTECO B.V. und dass sich ihr Gesellschaftssitz jetzt in NL-5281 BM Boxtel, Boestelstede 4, befindet.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, dem ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung demgemäss folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin INTECO B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-5281 BM Boxtel, Boestelstede 4, gezeichnet wurden.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, den Rücktritt von Herrn Jacobus Antonius Peter Van Geel als Geschäftsführer anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Die Gesellschafterin beschliesst, an seiner Stelle Herrn Johannes Petrus Maria Verhulst, Direktor, wohnhaft in NL-5143 GB Waalwijk, Rubenslaan 6, zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen, mit Einzelvertretungsberechtigung.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, den Rücktritt der Herren Johan Jozef Marie Van De Winckel und Antonia Henricus Bernardus Boelen als Prokuristen anzunehmen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Die Gesellschafterin beschliesst, an ihrer Stelle als Prokuristen zu ernennen die Herren

Carlo Franciscus Bertha De Vries, Finanzdirektor, wohnhaft in NL-4564 AX St. Jansteen, Eikenlaan 3, sowie Wilhelmus Antonius Maria Van De Langenberg, Direktor, wohnhaft in NL-5076 TG Haaren, Eind 14, mit Einzelvertretungsberechtigung bis zum Betrag von zweihundertfünzigtausend holländischen Gulden (250.000,- NLG). Für jeden Betrag über 250.000,- NFL ist die Unterschrift des Geschäftsführers erforderlich.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-2210 Luxemburg, 56, boulevard Napoléon I^{er} nach L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er} zu verlegen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben diese mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 94S, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperange, den 12. Dezember 1996.

G. Lecuit.

(45199/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

INTECO, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 1996.

G. Lecuit.

(45200/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

AMMBRECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 45.017.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mars 1996

Le mandat du commissaire aux comptes et réviseur est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Monsieur Jean-Michel Richard ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat d'administrateur, l'Assemblée a nommé en son remplacement Monsieur Johan Dejans pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996. Le mandat de Messieurs Marc Loesch et Carlo Schoup est reconduit pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

AMMBRECK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45107/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

EXTRAIT

Suite aux transferts de parts intervenu en date du 13 décembre 1996, NCMR OIL & GAS LIMITED, société ayant son siège social à W14 0QH Londres (Angleterre) Master House, 107 Hammersmith Road détient 14.036.240 parts ordinaires et 1.876.000 parts sociales remboursables cumulatives et participatives représentant la totalité du capital souscrit et libéré de DANKALUX, S.à r.l.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour extrait conforme

M^e Guy Arendt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Arendt.

(45150/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BIN SULAIMAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.350.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour BIN SULAIMAN INTERNATIONAL S.A.

Le domiciliataire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signatures

(45113/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BIN SULAIMAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.350.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 1996

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, Sheikh Abdulaziz Al-Abdullah Al-Sulaiman, Sheikh Mohamed Al-Abdullah Al-Sulaiman, Sheikh Khaled Al-Abdullah Al Sulaiman, Sheikh Ahmad Al-Abdullah Al-Sulaiman, Sheikh Fahd Al-Abdullah Al-Sulaiman est renouvelé pour une durée d'une année, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1997.

Sixième résolution

Le mandat du Commissaire de surveillance, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard Prince Henri, Luxembourg est renouvelé pour une durée d'une année, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1997.

Pour BIN SULAIMAN INTERNATIONAL S.A.

Le domiciliataire

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signatures

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(45114/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

**GAUTREY A.G., Société Anonyme,
(anc. BLAULICHT A.G.)**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.211.

Le bilan au 30 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour GAUTREY A.G.

(anc. BLAULICHT A.G.)

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Walleers

P. Frederic

(45115/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CLAMART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.062.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(45128/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ANDIFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 39.973.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Signature.

(45108/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ANDIFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 39.973.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 10 juin 1996 à Luxembourg

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995 sont approuvés.

MM. Guy Cognioul, Michel Dubernet et Madame Claude Sevenig obtiennent décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat d'administrateur durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1995.

Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, obtient également décharge de l'assemblée.

Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Guy Cognioul, démissionnaire. Monsieur Mouton terminera le mandat de son prédécesseur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

ANDIFIN S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45109/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BODY DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 46.031.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 8 janvier 1996 à Luxembourg

Madame Wazni Hala est nommée comme quatrième administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu en 1999.

Pour publication
BODY DESIGN S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(45116/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CARROSSERIE MÜHLEN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z. I. Z.A.R.E. Ouest.
R. C. Luxembourg B 12.616.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45123/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CLEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 15.973.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 1996.

Signature.

(45129/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BSS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.022.

Bilan annuel du 31 décembre 1995 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour la société
P. Decker

(45119/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

BURINVEST IMMO A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.618.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour BURINVEST IMMO A.G.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frederic

(45120/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CAFE-BRASSERIE D'MAERTER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 1, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 24.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. CAFE-BRASSERIE D'MAERTER STUFF
Signature

(45121/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CALORINVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 4.821.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 1996

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de Monsieur Jean-Pierre Kessler ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 1997.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 novembre 1996

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour la société
Signature

(45122/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COPAFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 22.678.

Le bilan de liquidation, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1996.

(45138/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour CASSIS HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(45124/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 13 septembre 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, Vlessart
Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt-sur-Syre
Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt-sur-Syre.

Commissaire aux Comptes

Monsieur Christian Agata, employé de banque, Wecker.

Luxembourg, le 25 octobre 1996.

Pour CASSIS HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45125/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CLYCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.355.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 29 novembre 1996 que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultat de l'exercice de leurs fonctions.

- Monsieur Eric Vanderkerken, Monsieur Johan Dejans et Madame Carine Bittler ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, Maître Alex Schmit, Madame Corine Philippe et Maître Guy Arendt.
- le mandat de LUX FIDUCIAIRE en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45130/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CHEMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 19.423.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile
Signature

(45126/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.168.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CIRA HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini F. Mesenburg
Administrateur Administrateur

(45127/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.867.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COCKSPUR HOLDING S.A.

E. Irthum J. E. Lebas
Administrateur Administrateur

(45131/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.867.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juillet 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- est nommée nouvel administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997

Certifié sincère et conforme
COCKSPUR HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45132/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COMPTOIR DE L'OPTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.040.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Signature.

(45134/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

DIS-DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENT POUR LE STOCKAGE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.900.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour DIS-DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENT
POUR LE STOCKAGE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(45152/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COMPAGNIE HISPANO-FRANCAISE DE TELECOMMUNICATIONS S.A.,**Société Anonyme.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.265.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 31 octobre 1996 que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultat de l'exercice de leurs fonctions.

- le mandat de CORPORATE MANAGEMENT CORP, de CORPORATE COUNSELORS LTD et de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(45133/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.221.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A.

A. Renard

F. Stamet

Administrateur

Administrateur

(45135/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.221.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 septembre 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- est nommé nouvel administrateur en son remplacement, Monsieur Claude Hermes, employé privé, Bertrange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998

Certifié sincère et conforme
CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45136/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

D.S. FINANCE, Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.821.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour D.S. FINANCE

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45157/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

COPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4494 Sanem, Aresdorferhof.
R. C. Luxembourg B 33.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45141/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

CORBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.897.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour CORBET S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(45142/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

EXTRAIT

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 13 décembre 1996, DLX INVESTMENTS LTD, société ayant son siège social à W14 0QH Londres (Angleterre) Master House, 107 Hammersmith Road détient 300 parts Ordinaires et 300 parts Privilégiées représentant la totalité du capital souscrit et libéré de DANKA HOLDINGS, S.à r.l.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour extrait conforme
M^e Guy Arendt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Arendt.

(45149/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

**D'ORSAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
(anc. PHOENIX INDUSTRY S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.930.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 1996

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour la société
Signature

(45153/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

D.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I.
R. C. Luxembourg B 37.992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45156/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

DREIER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisingen, 23A, rue de Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 45.022.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtssitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft DREIER A.G., mit Gesellschaftssitz in CH-5034 Suhr (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Henri Deltgen, Direktor, wohnhaft in Luxemburg, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Suhr, am 1. Dezember 1996, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, ihre Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DREIER, S.à r.l., mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 6, rue Dicks, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. September 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 535 vom 8. November 1993, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 45.022.

Die alleinige Gesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5752 Frisingen, 23A, rue de Luxembourg, verlegt und infolgedessen erhält Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Frisingen».

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Deltgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1996, vol. 94S, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Dezember 1996.

E. Schlessler.

(45154/227/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

DREIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23a, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.022.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 décembre 1996.

E. Schlessler.

(45155/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EGELUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

(anc. LUXELEC).

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

*Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire de la société EGELUX S.A. en liquidation
(anciennement LUXELEC)*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le 11 décembre, à Luxembourg s'est réunie à 11.00 heures du matin, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EGELUX S.A., en liquidation, anciennement LUXELEC S.A., ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Georges Krieger.

M. le Président désigne comme secrétaire, M^e Nadine Fleschen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, M^e Marc Wagner.

Suivant liste des présences 905 actions étaient représentées à l'assemblée générale.

M. le Président expose et l'assemblée constate:

que la présente assemblée réunissant 905 actions sur 2.000 actions, qui représentent le capital social, a été valablement et régulièrement convoquée selon les exigences de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 modifié sur les sociétés commerciales,

que dès lors, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1.- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 1994

2.- Quitus à donner aux deux coliquidateurs

3.- Nomination d'un (des) liquidateur(s).

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, présentes de:

1ère résolution: approuver le bilan et le comptes de l'exercice 1994

2ème résolution: donner le quitus aux deux coliquidateurs

3ème résolution: nommer en tant que liquidateur unique M^e Georges Krieger et de mettre fin au mandat du coliquidateur Me Charles Kaufhold.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

M. M^e Wagner

G. Krieger
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(45159/318/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EDFOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.721.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour EDFOR INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45158/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ENERGY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1996

Monsieur Alexander Gliklad, homme d'affaires, demeurant à Hayarkon Street 47, App. 1206 Tel-Aviv, Israël, Madame Isabella Devterova, comptable, demeurant à Hayarkon Street 47, App. 1206, Tel-Aviv, Israël, Monsieur Tigran Makarian, homme d'affaires, demeurant à 145 West 57th Street New York, New York, Etats Unis d'Amérique,

ont été élus membres du conseil d'administration en remplacement de Messieurs Emmanuel Mathis, Jean-Pierre Schumacker et Romain Gaasch, démissionnaires.

Monsieur Emmanuel Mathis a de même démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Le mandat des nouveaux administrateurs s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.

La société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été élue commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DELTA S.A.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.

Le siège social a été transféré au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour la société
Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45161/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ETRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 41.325.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 1996.

(45163/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

ELSEVIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-2004 Neuchâtel, 5, rue du Seyon.
Succursale: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Building B.
R. C. Luxembourg B 46.497.

A partir du 25 novembre 1996, la personne responsable de la succursale ELSEVIER S.A. au Luxembourg, soit Madame Myriam Pirotte est domiciliée au 45, rue de la Belle-Vue, B-6700 Arlon.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45160/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EURATEL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.934.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 2 décembre 1996 que: Monsieur Laszlo Bartok, Président du Conseil d'Administration, a été nommé administrateur-délégué de la société pouvant engager la société par sa seule signature.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 13 décembre 1996 que: Monsieur James Arthur Hamilton Byrd, consultant, demeurant à Asheville (USA), a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statutaire qui sera tenue en l'an 1999.

Messieurs Jacques Dewulf et Alex Gitsels, administrateurs, ont été révoqués de leur fonction avec effet immédiat. Il sera procédé à leur remplacement lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Le conseil d'administration a dès lors la composition suivante:

M. Laszlo Bartok, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué

M. Abdelahk El Houti

M. James Arthur Hamilton Byrd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45164/317/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EXCLUSIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.345.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1996, vol. 487, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 1996

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions du commissaire aux comptes Madame Mireille Patoux, comptable, demeurant au 70, avenue de Beersel, B-1180 Bruxelles, pour une même période.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

*Pour la société
Signature*

(45169/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

FINDICO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.382.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1996.

*Pour FINDICO, SICAV
A. Schmit
Fondé de Pouvoir*

(45174/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

FINDICO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.382.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 4 décembre 1996

1. Dans le sous-fonds -BEF la distribution d'un dividende de BEF 2.843 par action à chaque porteur d'actions de la catégorie DIV, enregistré au 4 décembre 1996 est approuvée par l'actionnaire nominatif de la catégorie DIV, alors qu'aucun dividende aux porteurs des actions de la catégorie CAP n'est payé, mais la quotité des résultats attribuables aux actions de la catégorie CAP, à savoir BEF 4.576,44 par action CAP, restera investie dans la société.

Le dividende à distribuer aux porteurs des actions DIV sera payable à partir du 12 décembre 1996 contre remise du coupon N° 8.

La date ex-dividende est celle du 5 décembre 1996.

2. Il n'est pas distribué de dividende dans les sous-fonds -SHORT MEDIUM BEF, -KB PLAN BEF 15/12/2004, -KB PLAN EURO 12/12/2004 et -ITL.

3. La cooptation du 8 mars 1996 de Messieurs Stefan Duchateau et Luc Sebreghts en remplacement de Messieurs Jan Verhaeghe et Lambert Panis est ratifiée.

Certifié sincère et conforme

Pour FINDICO, SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45175/526/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 15, rue Heicht.
R. C. Luxembourg B 50.359.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

(45162/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EXPERTIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.787.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 6 décembre 1996, que:

– décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

– le mandat de Jouni Puuppo, Corinne Philippe, Chantal Keereman en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

– le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1996.

Pour la société
Pour copie conforme
A. Schmitt

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45170/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

FNP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 32.356.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 1996.

(45176/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.801.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour *EUROCOUNSEL S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(45165/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.801.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1996.

Pour *EUROCOUNSEL S.A.*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

(45166/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.

EUROPEAN TRADING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 54.307.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1996 enregistrée à Rédange/Attert,
le 16 décembre 1996, vol. 142, fol. 52, case 8*

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean De Marcken et de Monsieur Paul Berrewaerts comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean Bernard De Marcken De Merken, indépendant, demeurant à B-1150 Bruxelles, 90, avenue Nestor Plissart et Monsieur Pierre Moncheur De Rieudotte, employé privé, demeurant à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire, comme nouveaux administrateurs de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société CITICONSEIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la FIDUCIAIRE D'EISCHEN, S.à r.l., en faillite.

Le mandat des administrateurs nommés et du commissaire aux comptes nommé se terminera avec le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes qu'ils remplacent.

CITICONSEIL, S.à r.l.
Signature

(45168/769/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1996.
